



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture et pêche : budget

Question écrite n° 4833

## Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la Fédération nationale des foyers ruraux. Depuis 1946, ce mouvement d'éducation populaire représentant aujourd'hui plus de 3 000 salariés et dont le nombre d'adhérents augmente de 7 000 par an, regroupe 3 500 associations, a contribué au maintien de la vie dans les villages en créant du lien social, de l'activité économique et de l'emploi. Avec une quinzaine de salariés, son siège national gère les assurances de près de 200 000 adhérents et les informe régulièrement à travers sa revue Animer le magazine rural, il aide au fonctionnement des 76 fédérations départementales, gère les postes FONJEP, apporte son appui à leurs projets et assiste les diverses structures dans leurs démarches d'employeurs. Pour assurer ces missions dont l'énumération est incomplète, la Fédération nationale des foyers ruraux, outre les cotisations de ses adhérents, bénéficie d'aides de différents ministères en particulier du ministère de l'agriculture et de la pêche qui met à sa disposition quelques fonctionnaires. Or, le ministère de l'agriculture et de la pêche vient d'annoncer à la Fédération nationale des foyers ruraux une diminution de sa subvention annuelle de 14 %, soit 800 000 francs et la réduction des postes de fonctionnaires mis à disposition, ce qui aurait pour conséquence l'arrêt des activités principales de la FNRR avec dès maintenant des suppressions d'emplois et l'arrêt de l'appui au financement des postes de délégués régionaux. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui faire connaître quelles mesures il entend prendre afin de soutenir l'action de la Fédération nationale des foyers ruraux.

## Texte de la réponse

De fortes contraintes budgétaires ont frappé les crédits consacrés à l'animation rurale qui sont passés de 22,45 millions de francs en 1996 à 17,07 millions en 1997, et même à 14,5 millions de francs après régulation, soit une diminution de 36 %. Néanmoins, la subvention attribuée à la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR) dans le cadre de la convention pluriannuelle a pu être maintenue à 5 millions de francs, ce qui n'a pas été le cas pour les autres réseaux associatifs. La FNFR bénéficie également des aides de l'Etat sous forme de 43 postes FONJEP ainsi que de 7,5 postes de fonctionnaires mis à disposition par la direction générale de l'enseignement et de la recherche. L'ensemble de l'aide du ministère de l'agriculture et de la pêche représente ainsi un montant de 9,2 millions de francs pour l'année 1997, ce qui place la FNFR au premier rang des bénéficiaires sur les crédits de l'animation rurale. Un complément de 100 000 francs a pu être dégagé pour la FNFR au titre de l'exercice 1997 mais il n'est pas possible d'aller plus loin dans le redéploiement des crédits.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Perez](#)

**Circonscription :** Aude (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4833

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 octobre 1997, page 3481

**Réponse publiée le** : 24 novembre 1997, page 4187